AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1028
FR0000050049-FS0374

10 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIEL ET COMPAGNIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2014, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (24-32 rue Jean Goujon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juin 2014, le seuil de 5% du capital de la société VIEL ET COMPAGNIE et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 717 677 actions VIEL ET COMPAGNIE représentant autant de droits de vote, soit 6,12% du capital et 3,94% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIEL ET COMPAGNIE sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Laurent Deltour.
[2] Sur la base d'un capital composé de 77 136 740 actions représentant 119 694 321 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.